

**COMPTE-RENDU
DU CICA
DU 4 NOVEMBRE 2013**

**SOUS RESERVE
DE SON APPROBATION
PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 27 JANVIER 2014**

CICA du XVIème arrondissement

Séance du 4 novembre 2013

Le lundi 4 novembre deux mille treize, à dix-neuf heures quarante minutes, les membres du CICA se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVIème arrondissement, avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du XVIème arrondissement, le 2 octobre 2013, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du 16^e arrondissement prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, Mme Laurence DREYFUSS, M. Eric HELARD, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Julie BOILLLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER

Participaient également à la réunion :

M. DECANT, Chef de la 4ème Section Territoriale de Voirie de la Direction de la Voirie et des Déplacements, et M. SANTUCCI, Chef de la Division Territoriale du Bois de Boulogne

Autres personnes présentes et associations représentées :

M. CHOLLET, de l'association Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne, M. DOUADY, de l'association XVI^e demain, et M. SERVEL de COSMI, de l'association Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne, M. WOLFF de l'association Espaces, M. DUBARRY de l'association UNC 16, Mme MAXIMIN de l'association Bus Social Dentaire, M. MOYNE du Rotary Club, Mme GIRARD de l'association SOS Urgences Mamans, M. CHOLLET de l'Union des Pêcheurs de Paris et de la Seine, Mme BOELLE de la Maison de l'Enfance, Mme WITASSE de l'AGF 16^{ème}, Mme BOUCHET-MAZAS de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, M. RICHARD de l'association Polo de Paris, Mme MONOD de l'association UNAFAM, M. BEAULIER de l'association Jeu d'Échecs à l'École Normale, Paul SAMAKH de l'association C.N.O., Mme MASSE de l'association Accueil Contacts Paris

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure HAREL

Étaient excusés :

Mme Danièle GIAZZI, M. Grégoire CHERTOK, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, M. Bernard DEBRÉ, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Jean-Pascal HESSE

Ordre du jour du CICA

- Le Bois de Boulogne : objectif 2020

M. GOASGUEN ouvre la séance à 19 heures 40.

M. GOASGUEN annonce qu'il s'agit d'un CICA consacré au Bois de Boulogne, qui était initialement prévu au mois de mai, mais qui a été reporté pour organiser à la place un CICA sur les rythmes scolaires, compte tenu de l'actualité.

M. GOASGUEN rappelle qu'il va donner la parole aux représentants d'associations car le rôle du CICA n'est pas d'écouter les élus sur un sujet précis, mais les associations. Le sujet du Bois de Boulogne avait déjà été sollicité par la Mairie du 16^e arrondissement, qui avait réalisé une enquête publiée dans le journal de l'arrondissement et qui avait donné lieu à un nombre assez élevé de réponses - entre 600 et 700 - analysées par la suite. Les conclusions, qui seront communiquées aux représentants d'associations présents dans la salle, révèlent :

- un attachement très fort au Bois de Boulogne, qui est considéré comme une partie intégrante du 16^e arrondissement ;
- une affirmation très nette de la destination traditionnelle du Bois « agrément et promenade » ;
- des efforts à apporter en matière de sécurité et de propreté ;
- la nécessité de favoriser les animations et le confort ;
- le souhait d'améliorer les dessertes ;
- la protection du caractère « d'espace boisé » ;
- des problèmes liés à l'éclairage ;
- des problèmes liés à la prostitution - problèmes qui sont par ailleurs actuellement débattus à l'Assemblée nationale, qui vient de réunir une énième commission sur ces questions concernant en tout premier lieu le Bois de Boulogne, mais pas uniquement.

Mme BALDINI informe les représentants et membres d'associations présents dans la salle qu'une enquête a été réalisée d'octobre 2012 à octobre 2013. Elle précise que le questionnaire en question était à la fois paru dans le journal du Député et sur le site internet de la Mairie du 16^e arrondissement, et qu'il était également possible de le retirer en mairie et le glisser, une fois complété, dans l'urne prévue à cet effet. Un total de 506 réponses déposées en mairie et sur le site Internet a été recensé, ainsi que 177 réponses reçues par voie postale. Les résultats de cette consultation démontrent que la principale préoccupation des répondants est la sécurité et la propreté (39%). Viennent ensuite les questions liées aux transports, c'est-à-dire l'accès au Bois, puis à égalité les préoccupations relatives à l'aménagement des loisirs et la protection de l'environnement, et enfin l'entretien de la voirie, dont beaucoup se plaignent - mais il est à noter qu'il y a eu des conditions météorologiques difficiles.

Avant de laisser la parole à Gérard GACHET qui évoquera les questions de sécurité, Mme BALDINI liste un certain nombre de propositions qui ont été faites sur ce thème dans le cadre du questionnaire :

- limiter la prostitution ;
- l'éradiquer ;
- ne la tolérer que la nuit ;
- la contenir dans une zone restreinte ;
- renforcer la présence policière tout au long de la journée.
 - o **Concernant la sécurité routière, il a été proposé de :**
- procéder à plus de contrôles de vitesse ;
- mieux entretenir les chaussées dégradées.

Il a également été proposé de créer un service spécial pour assurer le nettoyage et mettre davantage de poubelles.

Mme BALDINI explique que certaines pistes sont évidemment impossibles à mettre en œuvre dans le Bois de Boulogne, notamment la création d'un service spécial.

- o **Concernant l'amélioration des dessertes, il a été suggéré de :**
- mettre en place un réseau de bus propres desservant les principaux lieux de promenade et d'activité du Bois à partir des métros, ce à quoi la mairie du 16^e arrondissement est favorable ;
- mettre en place une meilleure signalétique des points d'intérêt ;
- créer une desserte par bateau avec l'aménagement d'arrêts le long de la Seine ;
- organiser le stationnement, le rendre payant et revoir les points de fermeture des voies les week-ends et jours fériés, ce à quoi la mairie du 16^e arrondissement est également favorable.
- o **Concernant la protection de l'environnement, il a été proposé de :**
- préserver l'aspect forestier et renforcer le boisement ;

- évidemment abandonner le projet d'aire d'accueil des gens du voyage ;
- curer les lacs ;
- limiter les événements à l'hippodrome de Longchamp ;
- organiser des activités de nettoyage et de sensibilisation avec des volontaires.
 - o **Concernant le développement des animations et le confort, il a été émis l'hypothèse de :**
- implanter des toilettes ;
- rénover le parcours sportif et mettre d'autres équipements de ce type ;
- permettre la baignade en nettoyant les lacs ;
- installer des kiosques de vente de boissons et de restauration à emporter ;
- ouvrir de nouveaux sentiers à la promenade ;
- renforcer le réseau cyclable ;
- mettre davantage de bancs ou de mobilier de confort ;
- aménager des aires de jeux pour les enfants.

En conclusion, il ressort de l'enquête que la population du 16^e arrondissement est très attachée au Bois, qui fait partie intégrante de l'arrondissement, et qu'elle désire garder la destination principale de ce Bois, à savoir l'agrément et la promenade. Un effort important est à apporter sur la sécurité et la propreté.

Ces pistes vont être soumises à discussion avec les représentants d'associations présents dans la salle.

M. SANTUCCI remarque qu'il est intéressant de voir que les administrés du 16^e arrondissement se passionnent pour le Bois de Boulogne. Il ajoute que parmi les remarques listées, beaucoup sont partagées par les services. Malheureusement, il est difficile de régler tous les problèmes rencontrés dans le Bois.

M. SANTUCCI souligne le côté antagoniste des deux visions du Bois qui transparait à travers cette enquête, à savoir la volonté de préserver un espace avec une biodiversité très forte tout en voulant en faire un lieu avec beaucoup d'animations.

M. SANTUCCI explique qu'à cause des règlements en vigueur et des volontés affichées à ce jour à travers la charte des bois, toutes les pistes évoquées précédemment ne sont pas réalisables. Ainsi, par exemple, plus le nombre d'animations créées est élevé, plus il est difficile de préserver l'environnement. Il faut donc trouver un sain équilibre pour qu'il y ait à la fois des zones qui soient préservées, un cœur de bois assez dense, peu fréquenté, et des concessions qui vivent, avec peut-être également des aires de jeux pour enfants. Tout cela est déjà en partie présent dans le Bois, mais il est peut-être possible de le développer davantage, d'où l'intérêt de débattre des possibles pistes d'amélioration.

M. CHOLLET représentant de l'association Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne, tient à faire remarquer que les associations n'ont pas été prévenues de ce sondage. Comme les représentants des associations ne se rendent pas souvent en mairie, ils ne se sont pas aperçus qu'il y avait une boîte aux lettres destinée à recueillir les questionnaires.

M. GOASGUEN fait remarquer que l'opération a été lancée un an plus tôt.

M. CHOLLET formule ensuite une deuxième remarque de fond qui est de ne pas considérer le Bois de Boulogne comme un terrain à bâtir.

M. GOASGUEN est d'accord avec cette conception et promet de revenir sur les conséquences qu'elle entraîne.

M. DOUADY, représentant de l'association XVI^e demain, confirme les propos de M. CHOLLET, à savoir qu'une information plus ciblée sur les associations aurait apporté des réponses plus globales que celles formulées par les répondants. M. DOUADY exige que le Bois soit protégé de façon beaucoup plus solide sur le plan juridique que ce qu'il n'est actuellement. Faisant écho à l'initiative de M. GOASGUEN consistant à transformer cet espace en lac vert, M. DOUADY se demande si les grands espaces ne devraient pas être protégés par un texte constitutionnel, car il est le seul à apporter une sécurité juridique suffisante, tous les autres textes pouvant être modifiés. Par ses propos, le représentant de l'association XVI^e demain vise deux dossiers scandaleux : la fondation de LVMH qui sera inaugurée six mois plus tard, et l'extension du complexe de Roland Garros dans les Serres.

De surcroît, M. DOUADY fait remarquer qu'un élément manque dans les réponses faites par les particuliers - ce qui est normal puisque ces derniers ne se focalisent pas là-dessus - à savoir un plan

à long terme. Quelle est la direction envisagée ? Y a-t-il le souhait de conserver le transit automobile avec toutes les conséquences nuisibles que cela entraîne pour le Bois ? Ou bien le contournement du trafic automobile va-t-il être privilégié ? Le cas échéant, y a-t-il un accord avec les communes limitrophes ? M. DOUADY signale qu'à ce jour, ces questions n'ont pas été tranchées. De plus, il rappelle que s'est tenue le 9 janvier 2013 une réunion sur la charte où il était essentiellement question, comme ici, d'écologie (protéger la faune, la trame verte, la trame bleue, etc.), mais où n'a pas été abordée la question de l'urbanisme en général de cette zone transpercée par la circulation automobile.

M. SERVEL de COSMI représentant de l'association Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne, pense notamment à deux points qui méritent une attention particulière et qui n'ont pas été mentionnés dans le questionnaire. Tout d'abord, il y a la modification permanente des règles d'urbanisme avec l'actuelle modification générale du PLU pour le Bois de Boulogne, qui réduit de 6 mètres à 2 mètres la distance constructible par rapport aux voies et aux limites séparatives. Si tout était constructible, il y aurait alors 80 hectares de foncier en plus dans le Bois de Boulogne. D'après M. SERVEL de COSMI, et comme l'ont rappelé les représentants des deux autres associations, la protection des espaces verts est très importante car le Bois n'est pas une réserve foncière.

L'autre aspect qui lui semble avoir été oublié dans cette enquête, c'est le fait que le Jardin des Poètes, les Serres d'Auteuil et Roland Garros sont encore classés dans le Bois de Boulogne, même s'il y a la tranchée de la bretelle de l'autoroute A13. Or il est à craindre qu'avec la révision simplifiée du PLU de la zone de Roland Garros, des constructions soient faites à terme sur toutes les Serres d'Auteuil et sur le Jardin des Poètes, comme il y en a déjà sur le Stade Hébert. Le fait que cet espace soit classé et protégé n'empêche pas les constructions. Il faut donc renforcer les protections et les classifications de ces sites.

M. GOASGUEN précise que cela signifie qu'il faut renforcer le pouvoir du PLU.

M. SERVEL de COSMI ajoute qu'il ne faut pas le modifier en permanence et qu'il est capital de respecter les classifications.

M. GOASGUEN dit que c'est le pouvoir des communes et qu'il est le premier à le regretter. Il reconnaît que l'idée qui avait été soulevée, avec un certain nombre d'associations, d'étendre la législation sur la protection des lacs à ce qu'il appelait les « lacs verts » n'est pas nécessairement anticonstitutionnelle. Mais cette idée a été abandonnée à cause d'attaques sur le Bois de Boulogne et sur le Bois de Vincennes. Néanmoins, M. GOASGUEN admet que c'est probablement la solution. Il fait remarquer qu'à Lyon, Marseille, Paris ou même Toulouse, il y a assez peu de lacs verts qui sont considérés ; il y en a peut-être une dizaine pour l'ensemble des agglomérations françaises. Il pourrait donc parfaitement y avoir une réponse législative à ce sujet, même si à ce jour aucune n'a été apportée par les ministères concernés.

M. SERVEL de COSMI rappelle que M. GOASGUEN avait évoqué par le passé non seulement l'idée d'un lac vert, mais aussi celle d'un rivage vert. M. SERVEL de COSMI pense que lorsqu'il est question de protection du Bois, ses abords sont également à prendre en considération. Ces derniers, selon M. SERVEL de COSMI, devraient être considérés comme une zone de transition entre le Bois et la ville et être aussi soumis à une réglementation d'urbanisme particulière.

M. GOASGUEN accepte de mettre en place une commission de travail avec les représentants d'associations de défense du Bois de Boulogne compétentes pour travailler sur le fond, c'est-à-dire l'environnement, et rédiger un texte afin d'en faire une proposition de loi, même s'il prévient les représentants d'associations qu'en général, les propositions de loi n'aboutissent pas. Il leur assure qu'à l'Assemblée Nationale, il y aura la mise en place d'un système qui s'approchera du rivage. En effet, l'essentiel n'est pas tant la constructibilité - qui est évidente et peut être touchée -, mais ce qui est autour du Bois de Boulogne et ce que les élus et les associations essaient tant bien que mal de préserver, malheureusement pas toujours avec succès.

Concernant le Stade Hébert, M. GOASGUEN s'étonne grandement qu'il soit question de commencer les constructions alors que les tribunaux n'ont pas encore définitivement tranché la question de l'affaire « Roland Garros ».

M. GOASGUEN réaffirme sa volonté d'élaborer un texte de loi qui est selon lui nécessaire afin d'empêcher les promoteurs de mettre des acquis immobiliers dans le « vert », car il apparaît

clairement que leur intérêt économique, dans une ville comme Paris, est d'aller de plus en plus loin dans le Bois de Boulogne, d'où les quelques polémiques qu'il y a eues sur la couverture de l'A13. M. GOASGUEN ne pense pas que ce soit une bonne chose, contrairement à d'autres, car la couverture de l'A13 permettrait aux promoteurs d'aller un peu plus loin dans le Bois. M. GOASGUEN propose que cette future réunion, ayant pour thème l'environnement du Bois de Boulogne, soit ouverte à tous, y compris à son adversaire lors des prochaines élections municipales, car ce n'est pas une question de droite ou de gauche, mais d'intérêt général.

M. GACHET revient sur les questions de sécurité et de prostitution, qui sont liées et sont les préoccupations essentielles qui ressortent du questionnaire. Parmi les hypothèses qui ont été soulevées, M. GACHET doute de la possibilité d'éradiquer la prostitution dans la mesure où elle n'est pas interdite sur le plan légal. De plus, tout le travail mis en œuvre depuis un certain nombre d'années a plutôt consisté à repousser la prostitution des centres-villes, où elle se concentrait une dizaine ou une quinzaine d'années auparavant. Ainsi, un certain nombre d'endroits, tels que le boulevard des Maréchaux ou l'avenue Victor Hugo, étaient pris d'assaut par des prostituées, y compris devant des établissements scolaires. L'effort a donc plutôt porté, avec la loi sur le racolage passif qu'il est question de supprimer, sur l'interdiction de la présence des prostituées en ville et à circonscrire leur activité au Bois de Boulogne. Comme éradiquer la prostitution semble peu réaliste, il convient d'en limiter les conséquences néfastes, notamment le proxénétisme. A ce jour, de nombreux réseaux venant d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est sont installés dans le Bois de Boulogne. Un réseau d'une trentaine de proxénètes roumains a été démantelé il y a quelques mois, mais malheureusement cela n'a pas mis un terme à ces activités. Les autres inconvénients liés à la prostitution qui sont à déplorer sont les violences, les trafics de drogue, l'exhibitionnisme et le racolage. D'importantes opérations de police ont lieu assez régulièrement, même s'il est à regretter qu'elles aient été un peu moins nombreuses ces derniers mois. Il va donc falloir remettre la pression sur la Préfecture de Police pour organiser des grandes descentes dans le Bois de Boulogne afin d'effectuer des contrôles, comme cela s'est fait par le passé.

Limiter la circulation automobile dans le Bois ne s'est pas révélé très efficace pour lutter contre la prostitution car les prostituées s'adaptent aux nouveaux circuits, et se concentrent là où les voitures peuvent aller, c'est-à-dire là où les clients peuvent accéder. C'est ainsi que malheureusement, une énorme concentration de prostituées est visible autour des clubs sportifs où se rendent les enfants, à toute heure de la journée. Elles ne sont pas cachées mais bien en vue sur le bord de la route, à côté des portes des clubs où passent les enfants. C'est donc un problème majeur. Des décisions ont été prises, notamment l'arrêté interdisant les camionnettes dans le Bois de Boulogne - arrêté qui est en vigueur depuis un an et a été bien respecté, même si certaines camionnettes à l'intérieur desquelles se déroulent des activités de prostitution sont de retour.

Un nombre élevé d'efforts ont été faits, mais c'est un combat permanent. De plus, il est à noter qu'à Paris les élus n'ont pas les pouvoirs de police et doivent donc constamment faire pression sur les forces de police pour que l'activité de prostitution au Bois de Boulogne soit maintenue dans les limites du supportable. Néanmoins, elle ne disparaîtra pas et cela ne serait pas forcément une bonne chose qu'elle disparaisse complètement car cela signifierait qu'elle apparaîtrait ailleurs.

M. GOASGUEN rappelle que lorsque la décision a été prise par le Préfet de Police Massoni d'ouvrir le Bois de Boulogne à l'exercice plus ou moins libre de la prostitution, il y avait une inflation de la prostitution dans tous les quartiers de Paris, ce qui posait de sérieux problèmes à la police. Afin d'empêcher le développement anarchique de la prostitution et ses inconvénients, il a été fait le choix de tolérer que de telles activités se déroulent dans le Bois de Boulogne, même si cela n'a pas empêché quelques années plus tard l'arrivée d'une nouvelle prostitution venue des pays de l'Est qui s'est développée tout autour du boulevard des Maréchaux. Une manifestation avait d'ailleurs été organisée contre ce type de prostitution car les proxénètes étaient extrêmement durs et maintenaient les prostituées dans des conditions d'esclavage intolérables. Comme la brutalité de cette nouvelle prostitution était patente, M. GOASGUEN avait donc rédigé, à la demande du ministre de l'Intérieur, la loi sur le racolage passif - ce qui lui avait valu des quolibets de la part de la plupart des chroniqueurs. Mais cette loi était pratique dans la mesure où elle permettait à la police de gêner l'exercice du racolage, même s'il n'y avait pas la possibilité de dresser des contraventions. Néanmoins, gêner l'exercice du racolage, c'est aussi gêner la rentabilité de la prostitution pour les proxénètes. Cette loi représentait donc un atout, mais le gouvernement actuel s'oriente désormais vers la suppression du racolage passif et le maintien d'une contravention pour sanctionner le racolage actif. M. GOASGUEN doute de la pertinence de cette orientation car il

rappelle que la loi suédoise, dont le futur texte s'inspire, rencontre de nombreuses difficultés dans son application. Il craint que dans les faits, les choses ne changent guère.

M. GOASGUEN réaffirme sa détermination dans la surveillance de la prostitution. Il souhaiterait que davantage d'effectifs de police se consacrent à la lutte contre le proxénétisme.

Il soulève le problème des voitures qui stationnent au sein du Bois de Boulogne. M. GOASGUEN désire, si l'assemblée le lui permet, poser une question au Préfet de Police à ce sujet afin de reprendre la politique qui consistait à éradiquer le stationnement dans le Bois de Boulogne. Même s'il a été dit que la France était un pays archaïque car elle obligeait les prostituées à travailler dans les bois, alors que c'est plus agréable de travailler dans les voitures, M. GOASGUEN ne souhaite pas la présence de véhicules dans le Bois.

M. SERVEL de COSMI tient à souligner qu'il s'agirait simplement de faire appliquer la loi, à savoir que le stationnement est interdit dans le Bois de Boulogne dès la tombée de la nuit. Désormais, des moyens simples existent pour verbaliser les automobilistes en infraction, comme les voitures dotées d'un radar qui peut flasher les véhicules croisés sur la route et permet également de flasher les véhicules en stationnement interdit. Cela permettrait de dresser des contraventions pour les véhicules stationnés dans le Bois de Boulogne la nuit.

M. GOASGUEN estime qu'une contravention de stationnement ne suffit pas car les montants ne sont pas dissuasifs. Ce qu'il faut, c'est une véritable interdiction de stationner. Comme M. GOASGUEN considère qu'il est peu probable que les fourrières aient envie de se déplacer dans le Bois de Boulogne la nuit, il suggère de prendre un arrêté d'interdiction formelle avec si nécessaire la mise en place de barrières. Il réitère son désir très fort d'interdire le stationnement dans le Bois de Boulogne la nuit. Il pense néanmoins qu'il n'est pas réaliste de songer à éradiquer la prostitution car il n'y a aucun motif juridique sur lequel s'appuyer, et craint que la réforme en discussion à l'Assemblée nationale ne change rien à la situation car le texte qui en résultera sera très probablement inapplicable.

M. GOASGUEN aborde ensuite le problème de l'éclairage. La première idée serait d'éclairer, mais ce ne serait alors plus un bois. Malheureusement, certains endroits du Bois, notamment la partie sud qui touche presque la Seine, sont le théâtre d'agressions.

M. GOASGUEN cède la parole à M. DECANT pour que ce dernier expose les pistes possibles pour améliorer la situation sur le plan de l'éclairage.

M. DECANT avoue que la question l'embarrasse parce qu'en matière d'éclairage public, la Mairie a essayé de limiter la consommation de tous les éclairages dans Paris. Lorsque les abords du Parc des Princes, lors des matches, avaient été plus éclairés pour des raisons de sécurité, le niveau de consommation avait augmenté. Or, cela n'est pas souhaitable à l'heure actuelle. Le niveau d'éclairage doit rester encadré par certaines normes. M. DECANT pense que le Bois de Boulogne est convenablement éclairé, même s'il y a sûrement des trous noirs dans certains endroits délaissés. Il explique qu'un véritable problème technique est rencontré dans le Bois, à savoir qu'il est alimenté en haute tension - et non pas en basse tension -, ce qui entraîne des travaux plus importants lors du changement des systèmes d'éclairage. Il rappelle également que dans un bois, il faut que les chouettes puissent vivre la nuit, et qu'il est donc du devoir de la Mairie de respecter un niveau d'éclairage qui ne soit pas agressif pour le Bois. Cette question avait déjà été débattue lors de la réunion de la charte des bois.

M. GOASGUEN propose d'interdire la circulation la nuit.

M. DECANT informe qu'un arrêté d'interdiction de stationner pour les véhicules de commerce a été pris et que les camionnettes fermées ont été interdites. Malheureusement, cela n'a pas eu un grand impact sur la prostitution car les prostituées ont tout simplement changé leurs véhicules pour des véhicules normaux aux vitres teintées. La parade a donc été facile et de manière générale, dès qu'une nouvelle loi entre en vigueur, il y a toujours un contournement immédiat. L'arrêté n'est donc peut-être pas la méthode la plus efficace pour limiter la prostitution.

M. GOASGUEN désire connaître le nombre d'allées qui sont nécessaires à la circulation la nuit.

M. DECANT lui répond que la particularité du Bois de Boulogne, c'est la densité d'occupation des concessions qui vivent la nuit, avec des restaurants ouverts tardivement, des soirées à Longchamp,

etc. sans oublier que la nuit tombe dès 18 heures l'hiver. Il ajoute qu'il n'a trouvé aucune voie qu'il était possible de supprimer sans gêner l'activité des concessions.

M. GOASGUEN souligne que même les clubs et les établissements en question se plaignent très largement de la circulation dans le Bois de Boulogne la nuit.

M. DOUADY fait remarquer que de nombreuses questions ne seront pas réglées lors de ce CICA, mais il pense qu'il serait intéressant, quand le compte rendu de la réunion du 9 janvier 2013 sera disponible, de regarder les positions des uns et des autres. Comme le soutenait M. DECANT, dès qu'il y a la volonté de fermer une voie, les concessionnaires poussent des cris, ce qui est compréhensible. Mais en tenant compte de ce qui a été dit dans le cadre de la réunion de la charte, les élus et associations du 16^e arrondissement pourraient certainement réussir à se faire une idée un peu cohérente sur cette question - ce qui n'est pas le cas à ce jour car certains veulent fermer les voies alors que d'autres veulent garer leur voiture dans le Bois de Boulogne. M. DOUADY, quant à lui, pense que le parking devrait être payant. En effet, il soutient que le stationnement payant réglerait certaines questions, en particulier celles des prostituées, et que les recettes ainsi engendrées permettraient de rémunérer des policiers.

M. DECANT précise que jusqu'à présent, il y avait une interdiction de mettre du stationnement payant dans le Bois pour d'autres raisons que celles abordées dans le cadre de ce débat. Dans un premier temps, M. DECANT souhaitait en effet instaurer un stationnement payant sur la route des Fortifications, qui est à immédiate proximité de la zone bâtie. Mais il y avait eu des refus, notamment de la part des ABF. M. DECANT va néanmoins renouveler cette proposition dès lors que l'appel d'offres permettant d'acquérir des horloges horodatrices aura abouti.

La deuxième difficulté rencontrée pour instaurer un stationnement payant dans le Bois, c'est la nécessité de le contrôler une fois qu'il est mis en place. Cela se révèle problématique dans la mesure où une voie dans Paris intra-muros, par exemple la rue de Passy, fait 500 mètres, tandis que l'allée de la Reine Marguerite ou l'allée de Longchamp font 2,5 km. Le contrôle est donc compliqué à cause de cet espace qui est traversé beaucoup plus rapidement. De plus, le stationnement payant de nuit n'a pas encore été imaginé.

M. GOASGUEN rétorque que la question qui se pose pour les concessions, notamment des clubs et des restaurants, ne concerne qu'une petite partie du Bois.

M. HERVOUET DES FORGES tient à rappeler qu'il est ici surtout discussion du Bois la nuit, mais que le Bois vit aussi le jour. Il informe l'assemblée qu'il y a un souci d'accessibilité sur les plaines de jeux de Bagatelle, qui devraient être plus utilisées, notamment par les scolaires. Pour faire face à ce problème d'accessibilité, il désirerait savoir s'il ne serait pas possible d'installer des stations vélib' à l'intérieur du Bois de Boulogne, qui en est pour l'heure dépourvu puisque les seules bornes existantes se situent à ses abords. C'est d'ailleurs une demande fréquente de la part des utilisateurs.

M. DECANT explique que l'installation d'un certain nombre de stations vélib' avait été proposée en cœur de bois, près des grosses concessions. Mais il y avait eu un refus catégorique de la part des ABF qui avaient estimé que cela s'apparentait à des constructions dans le Bois car les installations étaient fixes. À l'inverse, des bornes vélib' avaient pu être installées dans le Bois de Vincennes. M. DECANT annonce qu'il est en train de retravailler sur cette question d'installation de stations vélib' à l'intérieur du Bois de Boulogne. Il précise qu'il ne faut pas oublier qu'un marché « vélib' » a été passé et que ce dernier mentionne un certain nombre contractuel de stations et de vélos. Néanmoins, il y a la possibilité d'avoir des stations mobiles en rajout à certains endroits.

M. DECANT pointe un dernier problème qu'il a déjà évoqué, à savoir les difficultés d'alimenter les stations vélib' en courant électrique. En effet, le Bois ne dispose pas d'alimentation spécifique et lorsqu'il a fallu s'adresser à l'ABF pour tirer une ligne pour alimenter les stations qui sont à proximité du Bois de Boulogne, près de huit mois ont été nécessaires pour installer le raccordement électrique sur les communes riveraines. La station vélib' était mise en place et personne ne comprenait pourquoi elle n'était pas mise en service. Ce problème de haute tension n'existe pas dans le Bois de Vincennes.

M. SANTUCCI tient à compléter cette réponse en indiquant qu'il y a déjà une station vélib' en haut de la route de Sèvres-à-Neully, après le parc de Bagatelle, qui permet de drainer la partie haute. Il

ajoute que même si jusqu'à présent les échanges avec l'ABF pour la mise en place d'autres stations vélib' n'ont pas abouti, en retravaillant le projet de l'insertion paysagère, il devrait être possible d'en installer une vers la Grande Cascade, ce qui permettrait de drainer la partie sud de la plaine de jeux. Malheureusement, cela sera plus difficile d'en installer sur l'allée de Sèvres-à-Neuilly car les ABF sont très réticents à l'installation de ce genre d'équipement à cet endroit.

M. SERVEL de COSMI estime que s'il a bien compris ces problèmes d'électricité, il ne devrait pas y avoir de raccordement électrique pour les gens du voyage.

M. GOASGUEN annonce que l'installation des gens du voyage n'est pas encore finalisée car il y a des recours qui ont été initiés par les villes de Boulogne et de Saint-Cloud. Il rappelle que l'installation des gens du voyage est une atteinte, même humanitaire, à l'existence du Bois de Boulogne. De plus, d'après la loi, les gens du voyage doivent être installés près d'un hôpital, ce qui n'est pas le cas ici. Comme le seul hôpital à proximité se situe à Boulogne, ils devraient donc être accueillis par cette commune. Mais elle n'en veut pas. M. GOASGUEN répète que même s'il est dit qu'il n'y a pas de crue à Paris, il s'interroge sur cette situation générale dans laquelle des campings sont installés en zone inondable. Même si la Mairie de Paris assure que la crue est lente et que les évacuations pourront être menées à temps, M. GOASGUEN considère que c'est assez dangereux.

Mme BALDINI demande aux représentants d'associations s'ils souhaitent intervenir sur d'autres points mentionnés dans l'enquête.

M. GOASGUEN reconnaît qu'il y a un travail législatif à faire car la France a du retard sur ce sujet. Il cite l'exemple de New York où, même si Central Park est beaucoup plus petit que le Bois de Boulogne, le parc est fermé la nuit. S'appuyant sur cet exemple, M. GOASGUEN renouvelle son souhait d'envisager de limiter la circulation la nuit dans le Bois de Boulogne. Il met en lumière le paradoxe selon lequel les concessions du Bois de Boulogne qui vivent la nuit sont d'un accès difficile, mais qu'il y a en revanche la possibilité pour des voitures qui roulent très vite de passer par le Bois de Boulogne pour aller dans les Hauts-de-Seine. Il rappelle la possibilité de mettre à disposition des concessions de petits véhicules électriques.

M. GOASGUEN renouvelle sa proposition d'organiser une réunion de travail dans les semaines à venir avec ceux qui sont intéressés par ces problèmes d'urbanisme ardu et austères. Une convocation va leur être envoyée. Il rappelle également son intention d'interpeller le Préfet de Police lors du prochain Conseil car il estime qu'il n'est plus tolérable d'avoir des gens qui stationnent dans le Bois de Boulogne la nuit, notamment les routiers. D'ailleurs, la présence de cette population est en général liée à celle des prostituées.

M. GOASGUEN lève la séance à 20 heures 30.